



# Pacte Territorial d'Insertion 2018-2021

## Territoire d'action sociale de l'Est

---

# Sommaire

**1-Préambule**

**2- Éléments clés du territoire**

**3- Engagements réciproques des partenaires**

**4- Signataires**

---

# 1 - Préambule

---

## Dans la Somme, 8% des ménages vivent du RSA soit 18 178 foyers allocataires du RSA (mars 2018)

- **Composition familiale**

- 50% sont des femmes ou des hommes seul(e)s sans enfant

- 33% sont des familles monoparentales

- 17% sont des couples sans ou avec enfant(s)

- **Age**

- 7% ont moins de 25 ans

- 20% entre 25 et 30 ans

- 52% entre 30 et 50 ans

- 21% ont plus de 50 ans

- **Ancienneté dans le dispositif**

- 17% sont dans le dispositif depuis moins d'un an

- 13% y sont depuis 13 à 24 mois

- 22 % y sont depuis 25 à 47 mois

- 48% y sont depuis 4 ans et plus

---

Pour accompagner les bénéficiaires du RSA dans leurs démarches d'insertion, le Département de la Somme a approuvé le programme départemental d'insertion (PDI) 2017-2021, lors de sa session de février 2017.

Pour la mise en œuvre du PDI, le Département conclut avec les parties intéressées un pacte territorial pour l'insertion (PTI) (article L 263-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles).

Il définit les modalités de coordination des actions entreprises par les parties pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA.

Le pacte pour l'insertion peut faire l'objet de déclinaisons locales dont le président du Conseil départemental détermine le nombre et le ressort.

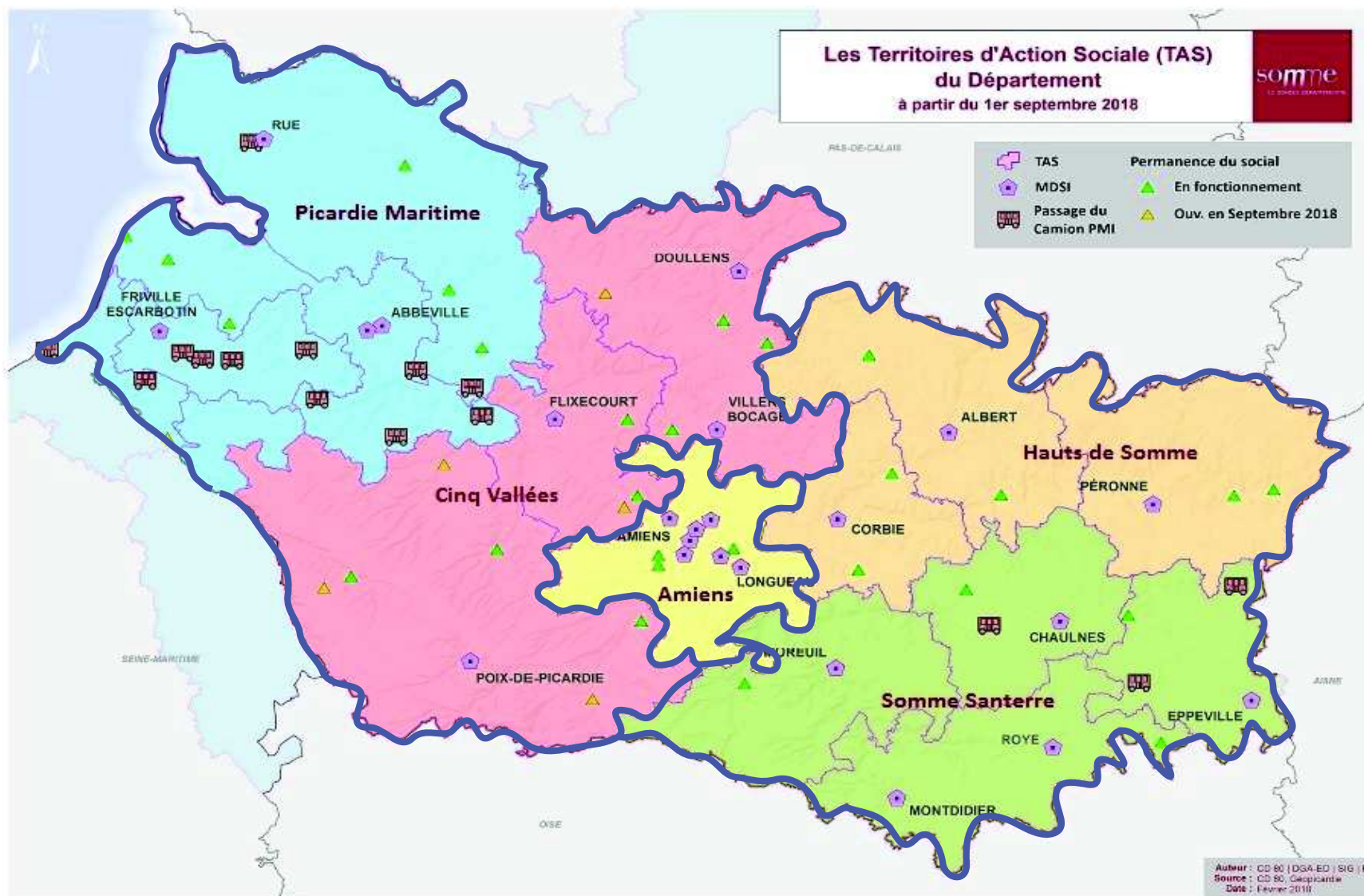
Dans la Somme, 3 PTI sont élaborés sur les territoires d'Amiens, de l'Ouest, et de l'Est

---

## Le PDI 2017-2021 de la Somme comporte 7 axes :

- Conforter le plan départemental en faveur de l'emploi
- Mettre en œuvre le juste droit au RSA
- Mieux articuler insertion sociale et professionnelle, éviter les ruptures de parcours
- Rendre autonomes les bénéficiaires dans leurs démarches
- Renforcer le pilotage départemental et le rôle de chef de filât en matière de cohésion sociale et accentuer la territorialisation de la politique d'insertion
- Mettre en valeur l'implication du Département
- Amplifier la mobilisation des crédits du FSE

# Dans le Département, 3 PTI sont élaborés





---

# Les axes travaillés afin de définir des engagements réciproques sur le territoire de l'EST

Axe 1 : Conforter le plan départemental en faveur du retour à l'emploi

Axe 2 : Mettre en œuvre le juste droit au RSA

Axe 3 : Mieux articuler insertion sociale et professionnelle, éviter les ruptures de parcours

Axe 4 : Rendre autonomes les bénéficiaires du RSA dans leur démarche d'insertion



---

# 1 - Éléments clés du territoire Est

---

# Contexte démographique

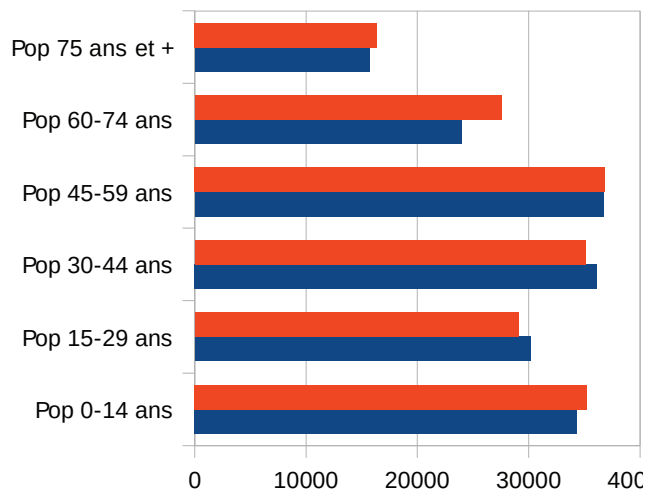
- **355 communes et 169 151 habitants, soit 45,6 % des communes et 29,6 % de la population départementale**
- **Une superficie étendue, 2 513 km<sup>2</sup>, soit 40,7 % de la surface du département**
- **Une densité de 67,2 habitants/km<sup>2</sup>, inférieure à la moyenne départementale 92,6 habitants/km<sup>2</sup>**
- **Un territoire rural maillé par de nombreux pôles**
- **Une influence périurbaine d'Amiens marquée sur la frange ouest**
- **+ 3 244 habitants entre 2009 et 2014, une croissance continue depuis 1968**
- **Le seul territoire de l'Appel à projets qui gagne de la population**
- **Croissance de +0,35 % / an (Somme +0,07 % / an)...**
- **Portée à parts égales par le solde naturel et le solde migratoire**
- **Une croissance maximale dans les communes de 100 à 999 habitants et dans les communes périurbaines d'Amiens bien desservies**

# Age de la population : une disparité est/ouest marquée

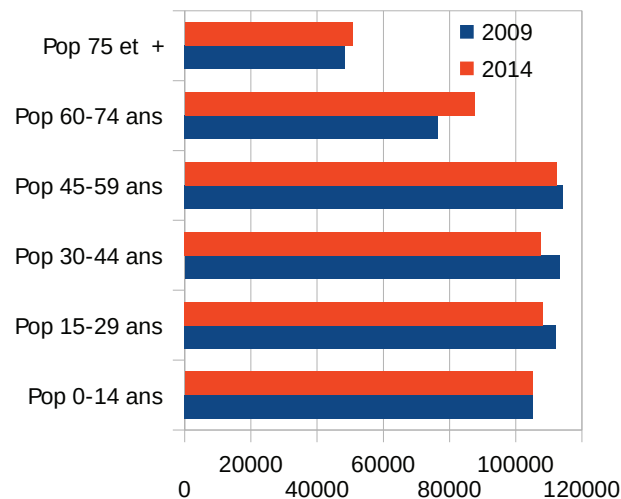
**Un vieillissement modéré (24,4 % de + de 60 ans – Somme 24,2%), mais significativement plus marqué en Haute Somme (26,0%)**

- +10,7 % de plus de 60 ans entre 2009 et 2014 (Somme : +10,7%)
- Légère augmentation des 0-14 ans (portée principalement par le secteur périurbain d'Amiens)
- La part de toutes les autres tranches d'âge a baissé
- Baisse la plus importante dans la tranche d'âge des 15-44 ans

Pyramide des âges - secteur Est



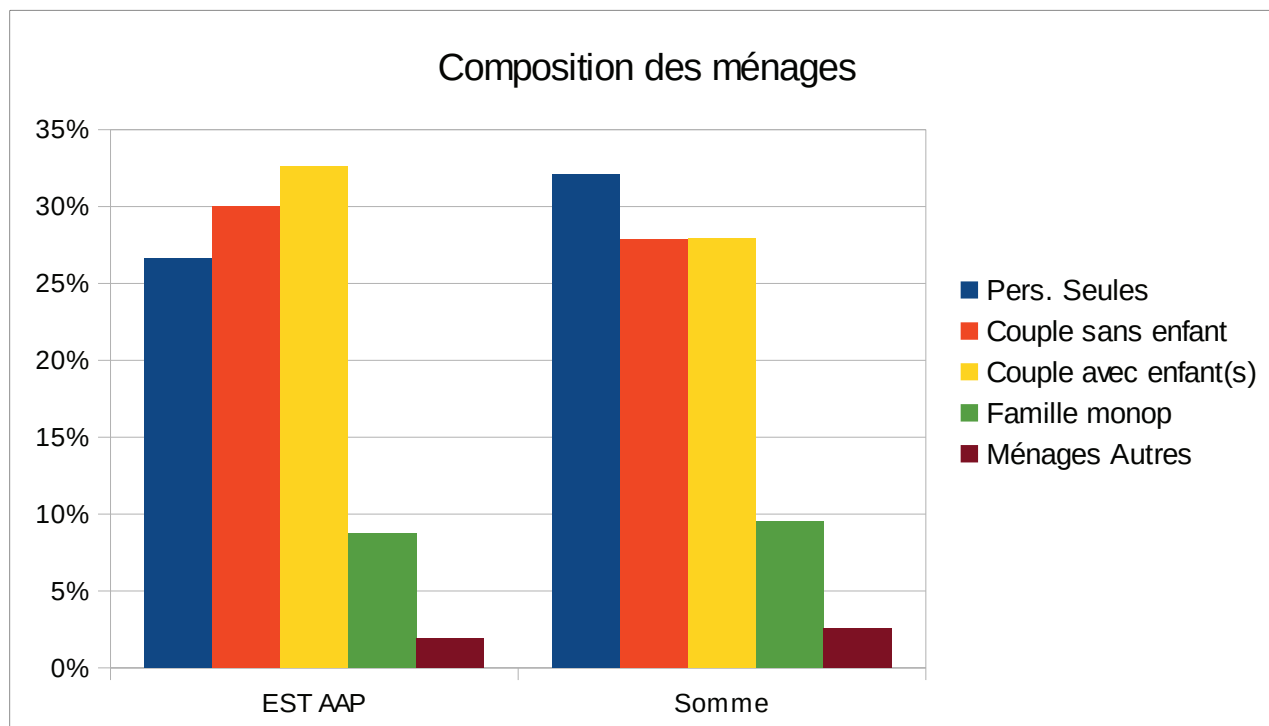
Pyramide des âges - Somme



Tranche d'âge	2009	2014	Somme 2014
0-14 ans	19,4 %	19,6 %	18,4 %
15-29 ans	17,0 %	16,1 %	18,9%
30-44 ans	20,4 %	19,5 %	18,8 %
45-59 ans	20,7 %	20,5 %	19,7 %
60-74 ans	13,6 %	15,3 %	15,3 %
75 ans et +	8,9 %	9,1 %	8,9 %

## Structure de la population : ménages

- 69 053 ménages, 2,41 personnes par ménage (Somme 2,29), en diminution constante depuis 1968
- Par rapport au département, une sur-représentation des couples sans enfants, et une sous-représentation des personnes seules et des familles monoparentales

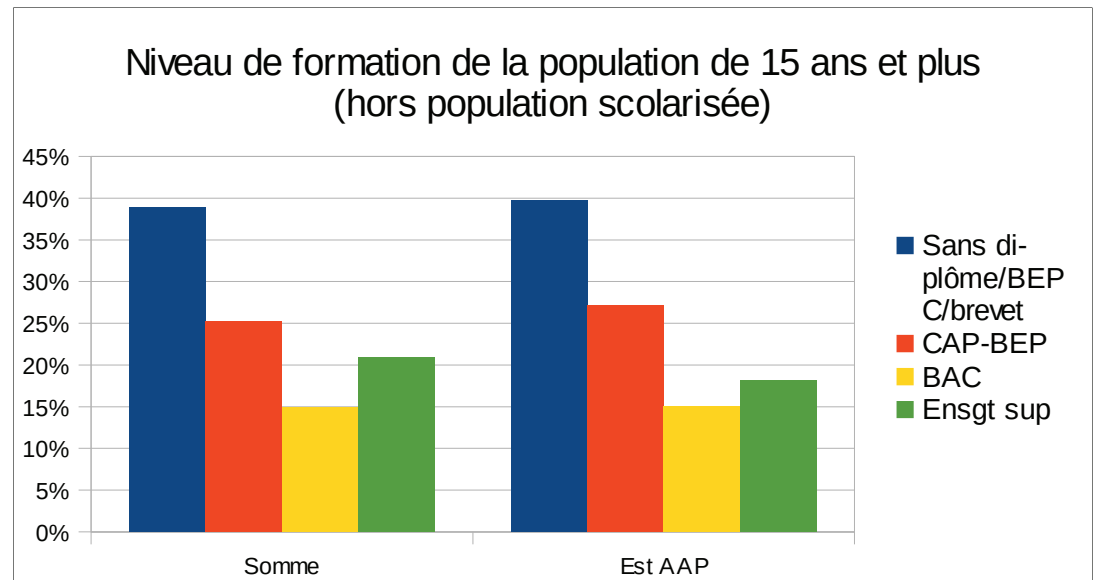


Mais quand même 18 716 personnes seules (26,7 % des ménages) et 6 152 familles monoparentales (8,8%)

Parmi les personnes seules, près de 8 938 (47,7%) ont plus de 65 ans (Somme 39,0%)

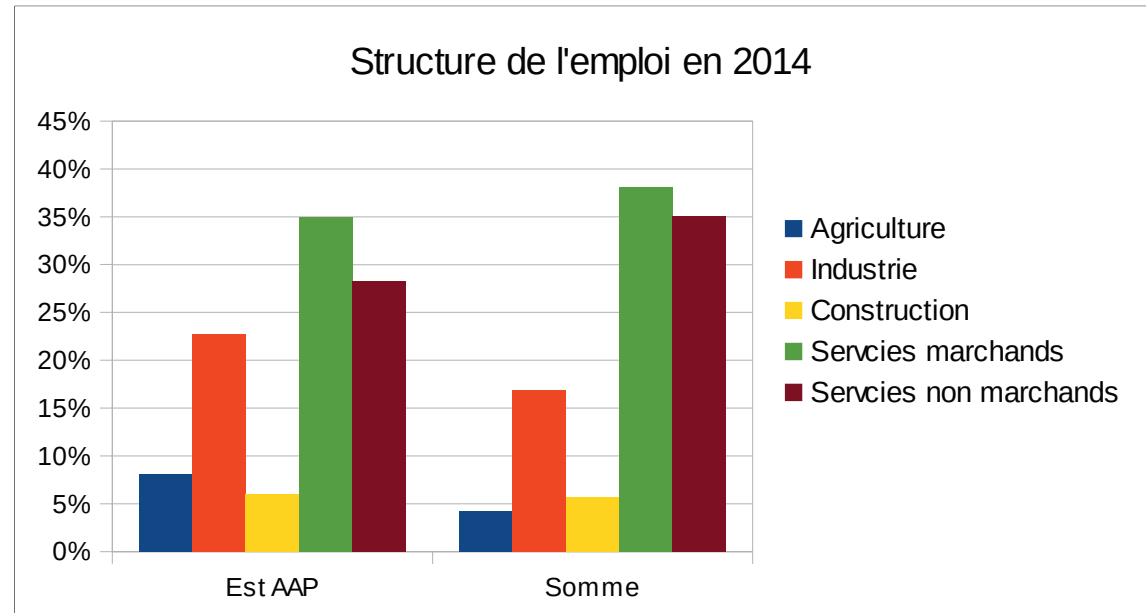
# Niveau de formation

- Une part de population sans diplôme ou niveau collège proche de la moyenne départementale (39,7 %; Somme 38,9 %; France 31,1%), mais des disparités (TAS Haute Somme : 43,7%, TAS Trois Rivières 34,8%)
- Une sur-représentation des CAP/BEP (27,1 %; Somme 25,2 %)
- Une sous-représentation des diplômés de l'Enseignement supérieur (18,1 %; Somme 20,9 %)
- Au recensement 2013, 4 436 jeunes de 15 à 24 ans « non insérés » (ni scolarisés, ni en apprentissage, ni en emploi), soit 22,6 % de la tranche d'âge (Somme 20,7 %; France 16,5%)



# Emploi

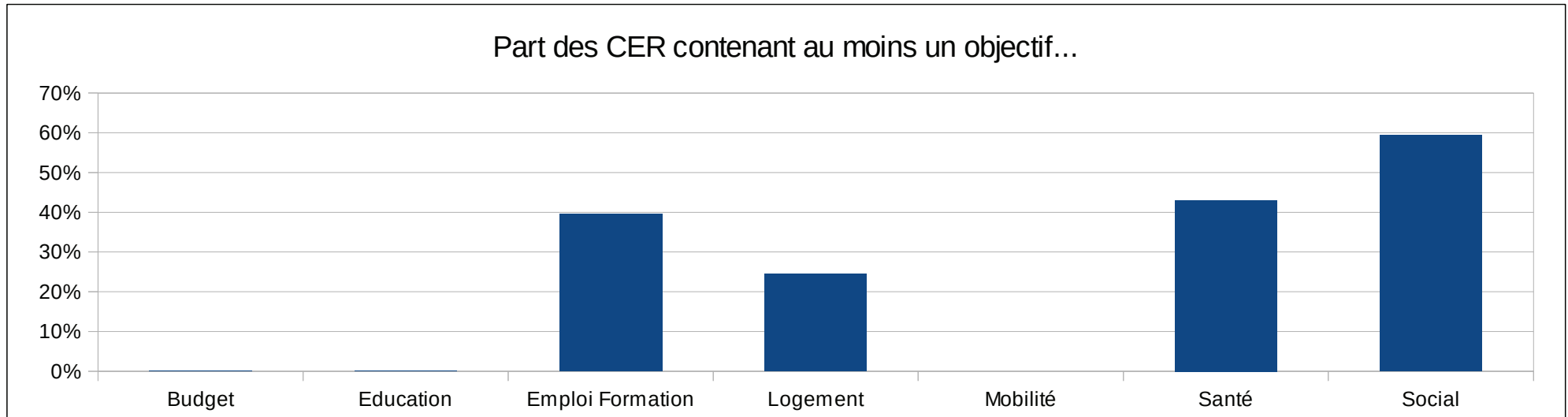
- **52 813 emplois en 2014, pour 66 320 actifs occupés**
- **Nette sur-représentation des emplois industriels et sous-représentation des emplois tertiaires marchands et non marchands**



- **Un taux de chômage INSEE inférieur à celui de la Somme, mais une disparité entre l'ouest (périurbain d'Amiens), et l'est (+ 4 points sur le TAS Haute Somme)**
- **14 553 demandeurs d'emplois de catégorie ABC au 31/12/2016**
- **Une forte baisse de l'emploi salarié privé (hors fonctionnaires et hors régime agricole) entre 2009 et 2015 : -12,0 % (Somme -7,6% - source URSSAF)**

# Bénéficiaires du RSA

- Un taux de foyer allocataire significativement inférieur à celui du département : 5 568 bénéficiaires, dont 4 562 soumis aux droits et devoirs et 2 404 orientés « social »
- **Un taux de contractualisation inférieur** à la moyenne départementale : 49,4 % des bénéficiaires orientés « social »





---

## Autres prestations sociales

**Une situation sociale plus favorable que la moyenne départementale, mais qui ne doit pas cacher les difficultés**

- 28 144 allocataires CAF (dont les bénéficiaires du RSA, soit 40,7 % des ménages du territoire (Somme 45,2%))
- 4 053 ménages dépendant à 100 % des prestations sociales, soit 15,1 % des ménages allocataires (Somme 19,9%)
- 11 649 bénéficiaires de la CMU-C, soit 6,6 % de la population (Somme 8,7%)
- 2 693 bénéficiaires de l'allocation adultes handicapés (3,1 % des 20-59 ans – Somme 3,6%)

---

# 3 - Les engagements réciproques du PTI de l'Est de la Somme

---

## Axe 1:

# Conforter le plan départemental en faveur du retour à l'emploi

## Axe 1: Conforter le plan départemental en faveur du retour à l'emploi

### • Valoriser les compétences acquises en parcours IAE

#### Constat :

- Le Territoire de l'Est de la Somme compte de nombreuses Structures de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE)
- Les parcours d'insertion réalisés au sein des SIAE sont une étape indéniable d'acquisition de compétences, notamment les périodes d'immersion en entreprise, qui peuvent être valorisées auprès des entreprises par le salarié en insertion ou le conseiller qui l'accompagne.
- L'accompagnement réalisé au sein des SIAE pour repérer et faire évoluer les compétences des salariés en IAE est variable selon les structures : les échanges de bonnes pratiques professionnelles, le développement de leur outillage pédagogique sont peu partagés.
- Les approches d'accompagnement reposent souvent sur une segmentation des compétences par métiers type ce qui rétrécit les axes de prospection et de mise en relation avec des entreprises.
- Les compétences transversales et donc transférables acquises au sein des SIAE sont des facteurs qui concourent à améliorer l'employabilité et les mobilités professionnelles, mais les SIAE ne sont pas toujours bien outillées pour les mobiliser.
- Enfin, l'État conduit actuellement 2 expérimentations sur la VAE : avec le centre d'information de bilan de compétences (action de sensibilisation dans les QPV) et avec Espace Formation Consulting sur 2 métiers : la vente, et l'assistance de vie aux familles. L'organisme, qui est reconnu par la Région, rencontre les associations et les informe que les compétences liées à ces métiers peuvent être identifiées. L'enjeu : comment faire pour que toutes les SIAE aient connaissance de cette démarche ?

---

## Axe 1: Conforter le plan départemental en faveur du retour à l'emploi

### • Valoriser les compétences acquises en parcours IAE

#### • Plan d'action :

- Mieux faire connaître aux SIAE, les métiers en tension, qui recrutent, et les compétences attendues sur ces métiers
- Travailler au sein des SIAE, à mettre en relation, par branche professionnelle, les fiches « métiers », les référentiels métiers et l'approche par compétence
- Rendre plus lisibles les compétences acquises par les salariés en IAE au moyen d'un livret de compétences identique à l'ensemble des SIAE
- Conforter et enrichir les pratiques en matière d'accompagnement socioprofessionnel entre SIAE par la maîtrise de l'analyse des compétences transférables

## Axe 1: Conforter le plan départemental en faveur du retour à l'emploi

### • Valoriser les compétences acquises en parcours IAE

#### • Les engagements du Département :

- Maintenir en 2019 des cofinancements pour les CDDI ainsi que les financements des projets retenus dans le cadre de l'appel à projet Insertion socioprofessionnelle 2018-2019, dès lors que les objectifs prévus sont atteints
- Mobiliser le FSE pour améliorer l'animation et la coordination des SIAE

#### • Les engagements de l'État :

- Cartographier les SIAE (projet)  
Financer 17 000 places supplémentaires à celles du Plan Régional de Formation pour les salariés en IAE (Plan d'Investissement dans les Compétences - PIC IAE)
- Revisiter, en lien avec Pôle Emploi, la gouvernance de l'IAE (CDIAE, CTA, ...)
- Participer au projet d'expérimentation de l'Unité Régionale de la DIRECCTE de transformer des ACI en EI en janvier (objectif : 3 dans la Somme)

#### • Les engagements de Pôle Emploi :

- Informer les SIAE sur les besoins de main d'œuvre des entreprises
- Accompagner les parcours d'insertion par l'approche « compétences transférables »
- Participer à l'élaboration de livrets de compétences transférables

#### • Les engagements de la Région :

- Permettre aux salariés de l'IAE d'accéder à l'offre du programme régional de formation, dès lors que les OPCA ont justifié du refus de l'accès à leur offre de formation

#### • Les engagements des SIAE :

- Recenser les besoins de formation des salariés accompagnés en SIAE
- Elaborer et utiliser les livrets de compétences transférables
- Travailler en réseau avec les entreprises du secteur marchand

---

## Axe 1: Conforter le plan départemental en faveur du retour à l'emploi

- Valoriser les compétences acquises en parcours IAE

- **Les critères d'évaluation :**

- Information des SIAE sur les besoins de main d'œuvre
- Taux d'entrée en formation des salariés de l'IAE, par SIAE
- Taux de sortie positive vers les emplois des secteurs en tension, par SIAE
- Livrets de compétences élaborés pour les sortants de l'IAE.  
Cible : 100%



## Axe 1: Conforter le plan départemental en faveur du retour à l'emploi

- Utiliser les clauses sociales
- Accompagner des SIAE dans l'achat public

### • Constats :

- Le Département de la Somme a approuvé, lors de la session du budget primitif de 2018, dans le cadre de ses orientations générales en terme d'achats publics, une politique qui soutient l'économie sociale et solidaire et favorise l'emploi du public en difficulté.
- Dans le cadre de l'appel à projet Insertion socioprofessionnelle 2017-2019, le Département a confié à différents partenaires la recherche, le positionnement et l'accompagnement de candidats éligibles à la clause.
- L'Est du département compte des Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) qui pourraient proposer des suites de parcours d'insertion dans le cadre des clauses d'insertion sociale, notamment.
- Ces dispositions doivent être davantage mobilisées par une meilleure connaissance et une meilleure maîtrise de leurs mécanismes, tant par les professionnels des ACI que par les Territoires d'action sociale du Département

---

## Axe 1: Conforter le plan départemental en faveur du retour à l'emploi

### • Utiliser les clauses sociales et accompagner des SIAE dans l'achat public

#### • Plan d'action :

- Faire connaître aux SIAE les modalités de mise en oeuvre des clauses d'insertion concernant les marchés du Département en utilisant le Comité Technique d'Animation (CTA)
- Identifier les marchés du Département accessibles aux SIAE et les en informer
- Faire le lien entre SIAE et attributaires des marchés avec les clauses : proposer une offre de services à ces attributaires
- Mobiliser également les clauses sociales au bénéfice des demandeurs d'emploi en accompagnement global

## Axe 1: Conforter le plan départemental en faveur du retour à l'emploi

### • Utiliser les clauses sociales Accompagner des SIAE dans l'achat public

- **Les engagements du Département :**

- Mobiliser ses marchés publics en faveur des personnes éloignées de l'emploi
- Présenter les mécanismes des clauses sociales aux SIAE
- En lien avec Pôle emploi, mobiliser les demandeurs d'emploi en accompagnement global vers les clauses sociales

- **Les engagements de l'État :**

- Mobiliser les SIAE autour des clauses sociales dans les marchés publics du Département

- **Les engagements de la Région :**

- Mobiliser le Centre de ressources et d'ingénierie en parcours de formation pour les salariés de l'insertion par l'IAE (CR2IAE)

- **Les engagements de Pôle Emploi :**

- En lien avec le Département, mobiliser les demandeurs d'emploi en accompagnement global vers les clauses sociales

- **Les engagements des SIAE**

- Proposer des candidats à positionner sur les marchés clausés

---

## Axe 1: Conforter le plan départemental en faveur du retour à l'emploi

- Utiliser les clauses sociales Accompagner des SIAE dans l'achat public

### Les critères d'évaluation :

- Nombre de SIAE formés à la connaissance et la mobilisation de l'offre d'accompagnement
- Progression du nombre de marchés du Département clausés
- Nombre de propositions faites par les SIAE auprès des attributaires
- Progression du nombre de bénéficiaires du RSA accompagnés dans le cadre d'une clause d'insertion

## Axe 1: Conforter le plan départemental en faveur du retour à l'emploi

### • Favoriser l'accès à la qualification et le maintien en formation

#### • Constats :

- La population du Département de la Somme présente un niveau de formation inférieur aux indicateurs constatés au niveau national et les bénéficiaires du RSA ont un niveau de formation encore plus faible
- Pourtant la qualification des bénéficiaires est un levier indispensable pour favoriser leur accès à l'emploi
- La Région et le Département ont signé une convention fin 2017 définissant leurs objectifs partagés en matière d'accès à la formation des bénéficiaires du RSA
- Dans le cadre de cette convention, les référents de parcours d'insertion du Département participent aux comités techniques locaux organisés par la Région, peuvent inviter des bénéficiaires du RSA aux réunions de présentation des formations et positionner directement des bénéficiaires auprès des organismes de formation.
- Au 1<sup>er</sup> semestre 2018, 219 bénéficiaires du RSA du département ont accédé au Programme régional de formation.
- Le manque de mobilité est une problématique récurrente dans l'Est du Département et il est un frein à l'accès et au maintien en formation

## Axe 1: Conforter le plan départemental en faveur du retour à l'emploi

### • Favoriser l'accès à la qualification et le maintien en formation

#### Plan d'action :

- Identifier les intervenants RSA (référents RSA internes et externes, cadres en charge de la coordination et du pilotage): organiser une conférence annuelle territoriale et utiliser un répertoire des acteurs du RSA
- Consolider les pratiques des référents RSA en matière de positionnement sur les actions de formation : définir un référentiel de l'accompagnement et un plan de formation pour les référents
- Responsabiliser les bénéficiaires au regard de leurs besoins en formation : créer un engagement dans le formulaire du Contrat d'Engagement Réciproque et l'utiliser
- Participer aux comités techniques locaux du PRF sur l'Est (niveau opérationnel de concertation institutionnelle en matière de formation)
- Conforter et amplifier la définition de projets professionnels pour les bénéficiaires du RSA : identifier les métiers « cible » des bénéficiaires et les secteurs porteurs, faire connaître et utiliser les GEIQ et ateliers coopératifs, développer des modes de collaboration avec les entreprises du secteur marchand
- Mobiliser les dispositifs du Département favorisant la formation (aides financières, micro-crédits, accompagnement). Les évaluer et les adapter si nécessaire
- Mettre en œuvre des actions favorisant la mobilité du public afin de faciliter l'accès et le maintien en formation (informations sur l'existant, levée des freins...)

## Axe 1: Conforter le plan départemental en faveur du retour à l'emploi

### • Favoriser l'accès à la qualification et le maintien en formation

#### • Les engagements du Département :

- Améliorer la connaissance de l'offre de formation de la Région et de Pôle Emploi
- Positionner directement les bénéficiaires du RSA sur les formations existantes
- Participer aux Comités techniques locaux
- Diffuser et accompagner le Vademecum de la formation auprès des professionnels du Département

#### • Les engagements de l'État :

- Mettre en œuvre les nouvelles dispositions issues de la réforme de la formation professionnelle dans le cadre de l'accord cadre national PIC-IAE pour la formation des salariés de l'IAE 2018-2022

#### • Les engagements de Pôle Emploi :

- Favoriser l'approche par la définition du projet avec la personne
- Encourager le recours au digital (ressources dématérialisées et portails), aider à son appropriation en faisant connaître l'offre et accompagner à son utilisation.

#### • Les engagements de la Région :

- Améliorer l'accès au droit commun de la formation aux salariés en insertion de l'IAE



---

## Axe 1: Conforter le plan départemental en faveur du retour à l'emploi

- Favoriser l'accès à la qualification et le maintien en formation

### Les critères d'évaluation :

- Nombre de référents formés
- Nombre de bénéficiaires entrés sur des formations du Programme Régional de formation
- Nombre d'aides financières accordées en lien avec l'accès à une formation
- Nombre de bénéficiaires ayant été sensibilisés aux différents moyens d'être mobile
- Nombre de bénéficiaires étant devenus autonomes dans leurs déplacements

---

## Axe 1: Conforter le plan départemental en faveur du retour à l'emploi

### • **Rendre plus lisible l'offre d'insertion**

#### **Constat :**

- L'offre d'insertion du Département a été profondément renouvelée depuis 2017
- Un guide départemental des actions d'insertion est disponible à l'attention des professionnels de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA
- Pour autant, l'information relative à l'offre d'insertion départementale est peu partagée
- Les bénéficiaires n'y ont accès que par leur référent au moment de la phase de démarrage des actions conventionnées
- Les partenaires institutionnels n'en ont qu'une connaissance fragmentée

## Axe 1: Conforter le plan départemental en faveur du retour à l'emploi

### • Rendre plus lisible l'offre d'insertion

#### Plan d'action :

- Établir une programmation annuelle des actions conventionnées par Territoire
- Communiquer sur l'offre d'insertion : utiliser le portail [somme.fr](http://somme.fr), la base de ressources partagées du Pôle Emploi et élargir l'accès de cette dernière aux partenaires associatifs liés au dispositif RSA
- Valoriser les actions de l'offre d'insertion lors d'une conférence annuelle
- Mobiliser et inscrire les bénéficiaires du RSA sur les actions en rendant systématique la tenue des forums leur étant consacrés et faire témoigner des participants (expériences positives) lors de présentations ou informations collectives de démarrage d'action
- Impliquer des bénéficiaires du RSA dans la rédaction des informations écrites et diffusées pour les vulgariser

---

## Axe 1: Conforter le plan départemental en faveur du retour à l'emploi

### • **Rendre plus lisible l'offre d'insertion**

- **Les engagements du Département :**

- Actualiser le site internet du Département présentant l'offre d'insertion, en associant les usagers et les partenaires
- Organiser des forums d'information à destination des bénéficiaires du RSA
- Faire connaître l'offre d'insertion aux partenaires du Département

- **Les engagements de l'État :**

- Faire connaître l'offre d'insertion du Département dans les SIAE

- **Les engagements de Pôle Emploi :**

- Participer aux réunions d'information du Département

- **Les engagements de la Région :**

- Participer aux réunions d'information du Département

---

## Axe 1: Conforter le plan départemental en faveur du retour à l'emploi

### • **Rendre plus lisible l'offre d'insertion**

#### **Les critères d'évaluation :**

- Taux de fréquentation du portail somme.fr
- Effectivité du partage de la base de ressources partenariales ; nombre de connections à la base de ressources
- Formation des personnels à la maîtrise de la base de ressources : nombre de réunions de formation
- Nombre de forums organisés
- Nombre de bénéficiaires participants aux forums (invités, témoins)
- Nombre de conférences territoriales portant sur les résultats des actions
- Réaliser une étude pour évaluer la compréhension des supports de communication par les bénéficiaires du RSA et leur connaissance des droits et devoirs

---

**Axe 2 :**

**Mettre en œuvre le juste droit au RSA**

## Axe 2 : Mettre en œuvre le juste droit

### • Organiser l'accès à l'information sur le droit au RSA, repérer les lieux d'information existant, les faire connaître

#### Constats :

- Chaque année depuis 2016, des courriers sont adressés par le Département aux bénéficiaires du RSA pour leur rappeler leurs droits et devoirs, et les inciter à s'engager dans un parcours d'insertion
- Le Département organise ses permanences d'accueil du public dans les communes
- Pour autant, force est de constater un manque de connaissance concernant l'accès au droit au RSA ainsi qu'aux obligations associées au RSA (notamment l'obligation de faire des recherches d'emploi ou des démarches d'insertion)
- Les professionnels de certaines institutions expriment aussi le besoin d'être mieux informés sur la législation concernant ce dispositif. Le RSA est un droit objectif défini par le Code de l'Action sociale et des familles
- Le RSA crée un environnement d'expression du droit des obligations, il s'agit pour l'une et l'autre de contractualiser des obligations respectives spécifiques propres à un droit. La notion de « juste droit » consiste donc à définir les obligations, à les formaliser et à les mettre en œuvre dans le respect des droits suivants :
  - le versement de l'allocation RSA
  - une orientation en adéquation avec la situation individuelle
  - l'accompagnement individualisé
  - la mobilisation des dispositifs favorisant l'insertion des bénéficiaires



## Axe 2 : Mettre en œuvre le juste droit

• Organiser l'accès à l'information sur le droit au RSA, repérer les lieux d'information existant, les faire connaître

### Plan d'action :

- Élaborer des outils de communication et d'information sur les droits : actualiser la plaquette sur les droits et devoirs des bénéficiaires du RSA
- Repérer les lieux d'information existant et les moyens mis à disposition (numériques ou humains) : les cartographier
- Articuler communication et lieux : rencontres partenariales
- Mettre en place une stratégie de communication pour améliorer et partager la connaissance du droit au RSA :
  - en direction des bénéficiaires du RSA :
    - utiliser les outils de communication des différents partenaires
    - rendre plus lisibles les courriers adressés aux bénéficiaires du RSA, en les associant à leur rédaction
  - en direction des professionnels :
    - développer des temps d'échanges d'informations et des temps de visites de structures pour les référents RSA
    - co-construire un plan de formation inter-institutionnel pour les référents RSA (CD et PE)
- Mieux coordonner les actions en cas de non respect, par les bénéficiaires du RSA, de leurs obligations d'insertion (définir des procédures de partage d'information, notamment en cas de radiation de Pôle Emploi)

## Axe 2 : Mettre en œuvre le juste droit

### • Organiser l'accès à l'information sur le droit au RSA, repérer les lieux d'information existant, les faire connaître

- **Les engagements du Département :**

- Faciliter l'accès à l'information sur le droit au RSA pour les usagers et les partenaires
- Diffuser les supports de communication du Département auprès des partenaires, faire des liens avec les sites internet des partenaires
- Former les équipes de Pôle Emploi sur les procédures d'ouverture de droit au RSA
- Établir un référentiel de compétences d'un référent chargé de l'insertion des bénéficiaires du RSA
- Élaborer un questionnaire à destination des BRSA afin de recueillir leur avis sur les actions mises en œuvre par le Département et Pôle Emploi (référentiel, formation..)

- **Les engagements de l'État :**

- Améliorer l'information des MSAP sur l'organisation des services du Département sur le champ de la cohésion en général et sur le dispositif RSA en particulier

- **Les engagements de Pôle Emploi :**

- Sensibiliser et informer sur les méthodes et outils d'ouverture de droit au RSA
- Associer les services civiques employés dans les agences de Pôle Emploi à la réalisation des simulations d'accès au RSA en ligne

- **Les engagements de la Région :**

- Dans le cadre de l'accès à la formation professionnelle, informer les prestataires de la formation professionnelle sur le dispositif RSA

## Axe 2 : Mettre en œuvre le juste droit

- Organiser l'accès à l'information sur le droit au RSA, repérer les lieux d'information existant, les faire connaître

### Les critères d'évaluation :

- Taux d'usagers satisfaits de l'amélioration de nos supports de communications (site Somme.fr, flyers, courriers)
- Taux d'usagers ayant noté une amélioration de l'accompagnement (en lien le Référentiel de compétences et la formation des équipes de Pôle Emploi)
- Nombre d'usagers et de partenaires participants à la relecture de nos outils
- Nombre de Maisons des Services Au Public informées sur le droit au RSA et l'offre d'insertion
- Nombre de prestataires de la formation professionnelle de la Somme informés sur le droit au RSA et l'offre d'insertion

---

## Axe 2 : Mettre en œuvre le juste droit

- Optimiser le processus d'instruction, en lien avec la CAF et les CCAS, favoriser le recours à la téléprocédure

### Constats :

- La dématérialisation de l'instruction des demandes de RSA est effective depuis décembre 2017 et facilite l'accès des usagers à leurs droits
- Une partie de la population doit être accompagnée dans l'accès au numérique et disposer ou avoir accès à un matériel informatique ainsi qu'à une connexion internet

---

## Axe 2 : Mettre en œuvre le juste droit

- Optimiser le processus d'instruction, en lien avec la CAF et les CCAS, favoriser le recours à la téléprocédure

### Plan d'action :

- Favoriser l'accès à la téléprocédure pour accéder au droit au RSA :
  - créer et diffuser un didacticiel
  - lien sur le portail [somme.fr](http://somme.fr)
- Mobiliser des lieux ressources
- Faire connaître l'offre de service dans les lieux identifiés

## Axe 2 : Mettre en œuvre le juste droit

### • Optimiser le processus d'instruction, en lien avec la CAF et les CCAS, favoriser le recours à la téléprocédure

- **Les engagements du Département :**

- Mobiliser les partenaires intervenant sur les actions « accès au numérique » pour se familiariser avec les démarches en ligne auprès de la CAF et de la MSA
- Former les services civiques de Pôle Emploi à l'accès à la téléprocédure

- **Les engagements de l'État :**

- Impliquer les MSAP dans le recours à la téléprocédure

- **Les engagements de Pôle Emploi :**

- Faire connaître la téléprocédure aux conseillers de Pôle Emploi et aux partenaires
- Mobiliser les services civiques de Pôle Emploi à l'accès à la téléprocédure

---

## Axe 2 : Mettre en œuvre le juste droit

- Optimiser le processus d'instruction, en lien avec la CAF et les CCAS, favoriser le recours à la téléprocédure

### Les critères d'évaluation :

- Nombre de demandes de RSA via la téléprocédure
- Nombre de bénéficiaires du RSA fréquentant les lieux ressources

---

## Axe 2 : Mettre en œuvre le juste droit

- Poursuivre la construction du plan de contrôle RSA au sein des services en lien avec la CAF, Pôle Emploi, la CPAM

### Constat :

- De nouvelles règles de sanction pour les allocataires ne respectant pas leurs obligations en matière d'insertion sociale ont été adoptées lors du vote du budget primitif pour 2016
- Trois courriers ont été envoyés orientés social ou emploi afin de rappeler aux bénéficiaires du RSA leurs obligations en matière d'insertion et le risque de diminution de l'allocation de RSA.



---

## Axe 2 : Mettre en œuvre le juste droit

- Poursuivre la construction du plan de contrôle RSA au sein des services en lien avec la CAF, Pôle Emploi, la CPAM

### Plan d'action :

- Repérer les manquements à la contractualisation
- Sensibiliser les référents de parcours à l'obligation de signaler sans délai le non respect par les bénéficiaires du RSA des engagements prévus au contrat d'engagement réciproque
- Définir les modalités d'alerte en cas de manquement des allocataires
- Faire connaître l'équipe pluridisciplinaire et son rôle

---

## Axe 2 : Mettre en œuvre le juste droit

### • Poursuivre la construction du plan de contrôle RSA au sein des services en lien avec la CAF, Pôle Emploi, la CPAM

- **Les engagements du Département :**

- Sensibiliser les référents de parcours sur leurs obligations concernant le suivi des allocataires du RSA
- Définir, en lien avec les partenaires, une procédure de signalement des bénéficiaires du RSA radiés de Pôle Emploi et ne respectant pas les clauses du PPAE établi pour traitement par l'équipe pluridisciplinaire

- **Les engagements de Pôle Emploi :**

- Appliquer la procédure de signalement des bénéficiaires du RSA radiés et ne respectant pas les clauses du PPAE établi de Pôle Emploi pour traitement par l'équipe pluridisciplinaire

---

## Axe 2 : Mettre en œuvre le juste droit

- Poursuivre la construction du plan de contrôle RSA au sein des services en lien avec la CAF, Pôle Emploi, la CPAM

### Les critères d'évaluation :

- Nombre de bénéficiaires du RSA sans CER
- Nombre de bénéficiaires du RSA convoqués en EP
- Nombre de réductions de l'allocation de RSA
- Délai de signalement par les référents

---

## Axe 3 :

**Mieux articuler insertion sociale et professionnelle,  
éviter les ruptures de parcours**

## Axe 3 : Mieux articuler insertion sociale et professionnelle, éviter les ruptures de parcours

- Renforcer l'accompagnement global des demandeurs d'emploi

### Constat :

- La mise en œuvre du RSA a instauré un clivage social/emploi
- L'accompagnement global permet la prise en compte des problématiques tant sociales que professionnelles et apporte une réelle plus-value dans la mutualisation des compétences emploi et insertion pour construire un parcours cohérent
- La convention 2015-2017 met en évidence une réelle plus-value de la mutualisation des compétences des conseillers Pôle Emploi et des référents en insertion socio-professionnelle
- Cette convention, renouvelée en 2018, permettra d'optimiser les parcours, le travail entre référents sociaux et correspondants spécialisés Emploi, accompagnant un même foyer, pourrait être facilitée grâce à une meilleure identification des correspondants Pôle Emploi et Missions locales et un meilleur partage des données

## Axe 3 : Mieux articuler insertion sociale et professionnelle, éviter les ruptures de parcours

### • Renforcer l'accompagnement global des demandeurs d'emploi

#### • Plan d'action :

- Organiser des temps d'immersion des conseillers Pôle Emploi au sein du Conseil départemental
- Mieux identifier les correspondants du Pôle Emploi pour optimiser les suivis de parcours
- Améliorer les échanges de données informatisées :
  - accès au DUDE élargi pour tout demandeur d'emploi
  - alimentation et activation de la base de ressources sociales et identification des partenaires potentiellement concernés par son utilisation
- Améliorer la mobilisation des dispositifs : utiliser le portail somme.fr et la base de ressources partagée du Pôle emploi (donner accès)
- Accroître la mobilisation des demandeurs d'emploi potentiellement concernés par l'accompagnement global : organiser des réunions de présentation de l'accompagnement global à destination des demandeurs d'emploi potentiellement concernés
- Faire bénéficier des clauses sociales des marchés du Département les personnes en accompagnement global.

## Axe 3 : Mieux articuler insertion sociale et professionnelle, éviter les ruptures de parcours

- **Comment continuer à valoriser le travail partenarial sur l'accompagnement global des demandeurs d'emploi ?**
- **Les engagements du Département :**
  - Accueillir en immersion des conseillers de Pôle Emploi au sein des MDSI
  - Accompagner les pratiques des équipes sociales afin qu'elles positionnent directement les personnes sur les formations en utilisant les outils numériques
  - Déployer l'accès à la base de ressources partenariales auprès de l'ensemble des professionnels
  - Améliorer la mise en œuvre de l'accompagnement global
  - Accompagner les demandeurs d'emploi orientés « accompagnement social exclusif »
- **Les engagements de Pôle Emploi :**
  - Accueillir en immersion des travailleurs sociaux du Département au sein des agences de Pôle Emploi
  - Améliorer la mise en œuvre de l'accompagnement global

---

## Axe 3 : Mieux articuler insertion sociale et professionnelle, éviter les ruptures de parcours

- Renforcer l'accompagnement global (AG) des demandeurs d'emploi

### Les critères d'évaluation :

- Progression du nombre de bénéficiaires de l'accompagnement global
- Taux d'accès à l'emploi durable
- Durée moyenne de l'accompagnement
- Nombre de réunions Pôle Emploi /Conseil départemental organisées par an
- Nombre d'informations collectives d'entrée dans le dispositif



---

## Axe 3 : Mieux articuler insertion sociale et professionnelle, éviter les ruptures de parcours

- Améliorer la motivation des bénéficiaires du RSA à l'accompagnement et la formalisation d'un contrat d'insertion

### Constat :

Pour favoriser la sortie des bénéficiaires du RSA de ce dispositif, il est nécessaire de réduire le nombre de bénéficiaires non-suivis et de leur assurer une meilleure prise en charge en les mobilisant et les motivant dans leur parcours

## Axe 3 : Mieux articuler insertion sociale et professionnelle, éviter les ruptures de parcours

- **Améliorer la motivation des bénéficiaires du RSA à l'accompagnement et la formalisation d'un contrat d'insertion**

### Plan d'action :

- Faire émerger les potentiels et compétences des bénéficiaires du RSA, travailler sur les représentations du monde du travail, favoriser la découverte des métiers : former les référents
- Décloisonner les dispositifs, les accompagnements : mobiliser au retour à l'emploi et à l'accès à la formation dans tous les accompagnements proposés (logement...)
- Adapter l'accompagnement en fonction de l'ancienneté dans le dispositif RSA : utiliser un outil de diagnostic performant, orienter les jeunes vers la Mission locale, inciter toute personne en recherche d'emploi à s'inscrire au Pôle Emploi
- Proposer un dispositif intermédiaire entre action de resocialisation et Atelier et Chantier d'Insertion dans le futur appel à projet départemental
- Favoriser la disponibilité des bénéficiaires : optimiser les réponses existantes en matière d'appui à la mobilité, dédramatiser et faire connaître les modes de garde et la cantine
- Dégager des résultats mesurables, témoins des réussites possibles : avoir un système d'information permettant de mesurer les sorties (emploi-formation) de tous les BRSA des territoires

## Axe 3 : Mieux articuler insertion sociale et professionnelle, éviter les ruptures de parcours

- **Améliorer la motivation des bénéficiaires du RSA à l'accompagnement et la formalisation d'un contrat d'insertion**
  
- **Les engagements du Département :**
  - Adapter le plan de formation des référents de parcours pour favoriser les mises en situation professionnelle, développer l'apprentissage du coaching
  - Favoriser la découverte des métiers, en lien avec l'offre de formation de la Région, mais aussi en proximité, auprès d'entreprises locales.
  
- **Les engagements de Pôle Emploi**
  - Favoriser les périodes d'immersion pour décroisonner les pratiques professionnelles

---

## Axe 3 : Mieux articuler insertion sociale et professionnelle, éviter les ruptures de parcours

- Améliorer la motivation des bénéficiaires du RSA à l'accompagnement et la formalisation d'un contrat d'insertion

### Les critères d'évaluation :

- Nombre de réorientations social/emploi
- Nombre d'orientations de jeunes vers les Missions locales
- Nombre de bénéficiaires du RSA ayant participé à des actions favorisant la découverte des métiers
- Taux d'inscrits à Pôle Emploi par rapport au total de bénéficiaires du RSA

---

## Axe 3 : Mieux articuler insertion sociale et professionnelle, éviter les ruptures de parcours

- Améliorer la connaissance des aides financières du Conseil départemental, de la Région et de Pôle Emploi (outils d'accompagnement vers l'emploi)

### Constat :

- Il existe de nombreux dispositifs permettant de lever les obstacles financiers à la concrétisation d'un parcours vers l'emploi et/ou la formation
- Cependant, ils sont mal connus des structures et des bénéficiaires potentiels

---

## Axe 3 : Mieux articuler insertion sociale et professionnelle, éviter les ruptures de parcours

- Améliorer la connaissance des aides financières du Conseil départemental, de la Région et de Pôle Emploi (outils d'accompagnement vers l'emploi)

### Plan d'action :

- Faire connaître les aides financières des partenaires et utiliser les sites internet des partenaires
- Mieux identifier les aides du Département : renommer les dispositifs financiers
- Faire connaître les aides financières du Département aux partenaires : actualiser et diffuser le guide des actions et aides financières et définir un correspondant par structure

---

## Axe 3 : Mieux articuler insertion sociale et professionnelle, éviter les ruptures de parcours

- **Améliorer la connaissance des aides financières du Conseil départemental, de la Région et de Pôle Emploi (outils d'accompagnement vers l'emploi)**
  - **Les engagements du Département :**
    - Partager la connaissance des aides financières du Département
  - **Les engagements de Pôle Emploi :**
    - Partager la connaissance des aides financières de Pôle Emploi
  - **Les engagements de la Région :**
    - Partager la connaissance des aides financières de la Région

---

## Axe 3 : Mieux articuler insertion sociale et professionnelle, éviter les ruptures de parcours

- Améliorer la connaissance des aides financières du Conseil départemental, de la Région et de Pôle Emploi (outils d'accompagnement vers l'emploi)

### Les critères d'évaluation :

- Nombre de structures ayant un correspondant pour transmettre les informations du Département à ses collègues
- Nombre de sites internet recensés (contenant les informations sur les aides financières)
- Actualisation du guide des actions et des aides financières



---

## Axe 4 :

**Rendre autonomes les bénéficiaires du RSA dans leur démarche d'insertion**

---

## Axe 4 : Rendre autonomes les bénéficiaires du RSA dans leur démarche d'insertion

- **Confirmer le logement comme vecteur d'insertion professionnelle. Savoir qui solliciter et comment afin de résoudre un problème de logement**

### Constat :

- Au regard de la loi encadrant le RSA, le logement est, avec la santé, l'un des obstacles à l'insertion professionnelle
- Améliorer l'accès et le maintien dans un logement afin de favoriser l'insertion professionnelle

## Axe 4 : Rendre autonome les bénéficiaires du RSA dans leur démarche d'insertion

- **Confirmer le logement comme vecteur d'insertion professionnelle. Savoir qui solliciter et comment afin de résoudre un problème de logement**

### Plan d'action :

- Communiquer sur les dispositifs logement : organiser des réunions d'information et intégrer les dispositifs aux sites internet du Département et de Pôle Emploi
- Améliorer l'articulation, la fluidité de la communication et la complémentarité entre les acteurs de la lutte contre la précarité énergétique et du logement et les autres référents : coordonner l'action entre les référents et favoriser les échanges par des rencontres régulières
- Confirmer le logement comme vecteur d'insertion professionnelle :
  - Travailler un projet logement cohérent en lien avec la mobilité et le retour à l'emploi ou la formation
  - Intégrer aux accompagnements logement, la sensibilisation au projet emploi-formation

## Axe 4 : Rendre autonome les bénéficiaires du RSA dans leur démarche d'insertion

- **Confirmer le logement comme vecteur d'insertion professionnelle. Savoir qui solliciter et comment afin de résoudre un problème de logement**
  
- **Les engagements du Département :**
  - Améliorer la communication relative aux aides et interlocuteurs dédiés au logement (fiches réflexes)
  - Evaluer la situation des bénéficiaires du RSA au regard du logement
  
- **Les engagements de Pôle Emploi :**
  - Signaler au Département, en accord avec les intéressés, toute difficulté liée au logement
  
- **Les engagements de la Région :**
  - Sensibiliser les opérateurs de formation à la thématique logement pour sécuriser les parcours de formation
  
- **Les engagements de l'État :**
  - Améliorer la communication relative aux aides et interlocuteurs dédiés au logement (fiches réflexes)

---

## Axe 4 : Rendre autonome les bénéficiaires du RSA dans leur démarche d'insertion

- Confirmer le logement comme vecteur d'insertion professionnelle. Savoir qui solliciter et comment afin de résoudre un problème de logement

### Les critères d'évaluation :

- Nombre de réunions d'information sur le logement
- Nombre de bénéficiaires du RSA ayant un accompagnement logement
- Taux de bénéficiaires du RSA ayant un accompagnement « Logement » et accédant à un emploi ou à une formation

## Axe 4 : Rendre autonomes les bénéficiaires du RSA dans leur démarche d'insertion

. Mettre en adéquation les besoins des employeurs et les projets professionnels des demandeurs d'emploi

### Constat :

- Le secteur Est du Département peut être pourvoyeur d'emplois.
- Cependant, certains employeurs ont des difficultés à trouver de la main d'œuvre et les demandeurs d'emploi peuvent avoir des projets professionnels en inadéquation avec les possibilités locales.

## Axe 4 : Rendre autonome les bénéficiaires du RSA dans leur démarche d'insertion

- **Mettre en adéquation les besoins des employeurs et les projets professionnels des demandeurs d'emploi**

### Plan d'action :

Mettre en place des Forums Emploi – Formation à destination des bénéficiaires du RSA pour :

- Communiquer sur les métiers en tension
- Faire connaître les formations permettant de découvrir des métiers et de conforter ou infirmer un projet (services aux personnes, agricultures...)
- Informer sur l'importance des immersions, visites d'entreprises, stages
- Rappeler les attentes des employeurs (savoir-être, motivation...)
- Lever les idées reçues sur certains métiers de l'industrie ou de l'aéronautique ouverts aux femmes
- Informer sur les dispositifs permettant de lever les freins à l'accès à un premier emploi (financier, mobilité, préparation des entretiens et CV...)

---

## Axe 4 : Rendre autonome les bénéficiaires du RSA dans leur démarche d'insertion

- **Mettre en adéquation les besoins des employeurs et les projets professionnels des demandeurs d'emploi**

### Les critères d'évaluation :

- Nombre de forums organisés
- Nombre de bénéficiaires du RSA ayant participé à chaque forum
- Taux de bénéficiaires RSA pré-inscrits à une formation pendant le forum
- Taux de bénéficiaires RSA ayant déposé un CV durant le forum
- Taux de bénéficiaires RSA ayant découverts des métiers porteurs localement



---

# La gouvernance du PTI de l'Est de la Somme

**Pour garantir la mise en œuvre du PTI de l'Est de la Somme, les partenaires signataires s'engagent à participer aux réunions trimestrielles pilotées par le Département**

- **Un comité de pilotage territorial annuel**
- **Des comités technique trimestriels**

---

# Contributions

- Le Pacte territorial pour l'insertion a été élaboré avec les concours des organismes suivants :

- Cardan
- Secours catholique
- ADAC
- La Maisonnée
- Centre relais
- Roues solidaires
- MEEF Santerre Haute Somme
- UDAF80
- Les Astelles
- M2N
- ASSIF80
- BGE Picardie

- Communauté de communes Terre-de-Picardie
- Communauté de communes du Coquelicot
- Communauté de communes du Grand-Roye
- CCAS de Péronne

---

# 4 - Signataires

---

# Signataires du PTI de l'Est de la Somme

La Préfète de la Somme et par délégation,  
Le Sous-préfet de Péronne et de *Ambricourt*

Le Président du Conseil départemental

  
Bernard MUSSET

Représentant des SIAE

*Plus de Bonheur*

  
Dominique CARPENTIER



Le Directeur de Pôle Emploi

  
Jean-Pierre TABEUR